

AFFAIRE MILA : STOP À LA HAINE EN LIGNE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 24 JUIN 2021

Dès qu'elle a été rendue publique, l'affaire Mila a remis sur le devant de la scène le droit à la libre critique des religions, à la liberté d'expression et elle est devenue un des éléments du débat autour de la laïcité. Dans notre pays, il n'est pas de délit de blasphème et quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur les propos de Mila et sur ses intentions, on ne saurait tolérer la violence des dizaines de milliers de messages haineux et les menaces de mort qu'elle a reçus et continue de recevoir. Il est inadmissible qu'hier, cette jeune femme ait dû choisir entre sa scolarité et sa sécurité et qu'aujourd'hui, elle doive vivre en permanence sous la protection de gardes du corps. Mila a le droit de mener une vie normale, de sortir, d'aller et venir, de s'amuser en toute liberté, comme toutes les jeunes femmes de son âge.

Le procès qui vient de se dérouler a montré à quel point les réseaux sociaux peuvent être vecteurs de haine. Il montre aussi l'extrême banalisation, notamment par les plus jeunes, de certains propos, qu'ils soient menaçants ou graveleux. Il est grand temps que les pouvoirs publics se donnent les moyens de lutter contre la viralité et la virulence de tous ces messages qui, à des degrés différents, relèvent d'un cyberharcèlement destructeur pour les victimes. Pour stopper ce phénomène, l'Etat doit renforcer son action de régulation. Cela passe par une augmentation des moyens humains et financiers octroyés au nouveau pôle spécialisé du Parquet du tribunal judiciaire de Paris, par un renforcement de ceux déjà accordés au service de signalement Pharos, par un meilleur encadrement de toutes les plateformes de réseaux sociaux en général, avec la possibilité pour la justice d'identifier les auteurs, par un accompagnement des parents et le soutien à toutes les victimes. La liberté d'expression est un droit fondamental mais les abus et les délits doivent pouvoir être sanctionnés et prévenus par le développement de la formation à la citoyenneté numérique, notamment à l'école.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

